

# CERTIFICAT

**Système de management de la qualité DIN EN ISO 9001:2008**

Entreprise

**KFV Karl Fliether GmbH & Co. KG**

**Siemensstraße 10**

**D-42551 Velbert**

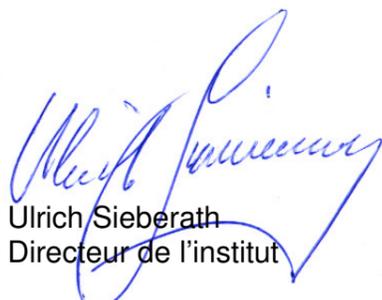
Domaine d'application

**Développement, production et vente de:**

**- serrures mécaniques et mécatroniques pour portes d'entrée,  
portes secondaires et d'intérieur**

L'entreprise supérieure (centrale)

**SIEGENIA-AUBI KG, Industriestraße 1-3, D-57234 Wilnsdorf**



Ulrich Sieberath  
Directeur de l'institut

Rosenheim, le 01 août 2011



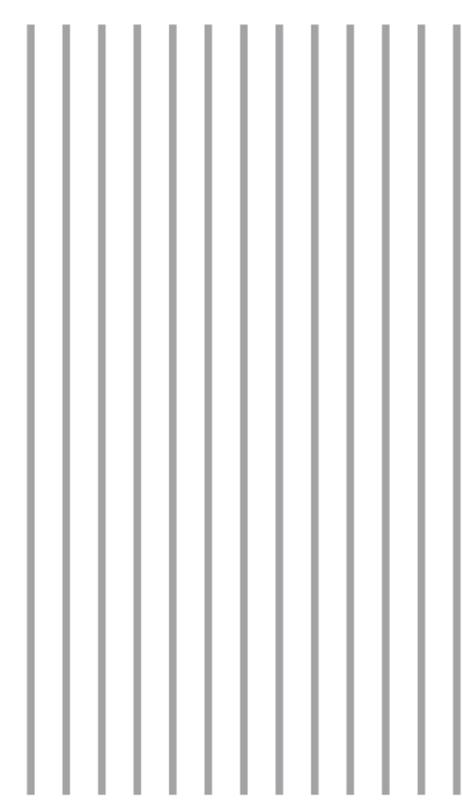
Christian Kehler  
Directeur de l'organisme de certification

Audit de certification : juillet 2011 Rapport d'audit n°: 791 6246810

Numéro d'enregistrement : 11-002 Valable jusqu'au: 31/07/2011



ift Rosenheim  
Zertifizierungsstelle  
Theodor-Gietl-Straße 7-9  
83026 Rosenheim



**KFV**  **The Protection Company**

Ein Unternehmen der SIEGENIA-AUBI Gruppe.

#### Base

La preuve a été faite dans l'audit de certification que l'entreprise et toutes ses filiales indiquées dans ce certificat a/ont introduit et applique/nt un système de management de la qualité conforme à la norme DIN EN ISO 9001:2008 « Systèmes de management de la qualité – Exigences ».

#### Validité

La durée de validité de ce certificat s'élève à 3 ans. Pendant cette période, l'entreprise sera contrôlée par des audits annuels.

Le certificat est valable uniquement avec le contrat correspondant de certification et de contrôle.

Toute modification des conditions de certification doit être signalée sans délai par écrit au centre **ift-Q-Zert** avec les justificatifs nécessaires.

#### Dispositions pour les filiales

Le présent certificat a été délivré dans le cadre de la réglementation relative aux filiales. L'entreprise supérieure (centrale) porte la responsabilité pour entretenir et faire évoluer le système de management de la qualité et la gestion des tâches centrales.

#### Notes de publication

Le certificat ne peut être reproduit que si aucune modification n'y a été apportée. Ce sont les dispositions des "conditions générales pour la certification des systèmes de management" qui s'appliquent.

L'entreprise est autorisée à utiliser la marque "certifié **ift**" selon le règlement de marquage **ift**.